

Département du Nord

**EXTRAIT**

Arrondissement de LILLE

**DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL**

Canton de Pont-à-Marcq

**MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OSTRICOURT**

**COMMUNE D'OSTRICOURT**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil dix-huit le vingt-neuf mars à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal d'OSTRICOURT se sont réunis au lieu ordinaire de séances sous la Présidence de Monsieur Bruno RUSINEK, Maire, suite à la convocation qui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Effectif légal :	29
Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	22
Nombre de pouvoirs :	5

**Etaient présents :** M. Bruno RUSINEK – Mme Monique NOWATZKI-RIZZO - M. Jean-Michel DELERIVE – Mme Isabelle DRUELLE – M. Jean-Yves COGET - Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA – Mme Christine STEMPIEN- M. Rabah DEGHIMA

Mme Karima BENBAHLOULI - M. Frédéric BEAUVOIS – M. Mohamed MOKRANE — M. Jean-Jacques VAN WAELSCAPPEL – Mme Hafida BENFRID – Mme Henriette SZEWCZYK - M. Jean-Claude VANEHUIN - Mme Valérie NEIRYNCK - Mme Marylène GALLIEZ - M. Cédric MONCOURTOIS – M. Jean-Jacques BANACH - Mme Aurore MOUY- M. Jean-Marie BONTE – Mme Peggy VANBRUGGHE

**Etaient excusés :** Mme Brigitte RINGOT ayant donné pouvoir à Mme Sylviane JOURDAIN-OPOKA  
M. Sylvain BEAUVOIS ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DRUELLE  
M. Christian DUQUENNE ayant donné pouvoir à M. Bruno RUSINEK  
Mme Clotilde GADOT ayant donné pouvoir à Mme Monique NOWATZKI-RIZZO  
M. François POLAK ayant donné pouvoir à M. Jean-Michel DELERIVE

**Etaient Absents :** Mme Carole RATAJCZAK absente  
M. André MURAWSKI excusé

Mme Valérie NEIRYNCK a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

**Date de la convocation :** Le 22 Mars 2018.

**OBJET : Politique de la ville – Signature d'une convention de remboursement entre la commune d'OSTRICOURT et la CCPC dans le cadre du dispositif du DRE**

**2018 / 023 : POLITIQUE DE LA VILLE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE REMBOURSEMENT ENTRE LA COMMUNE D'OSTRICOURT ET LA CCPC DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU DRE**

Vu la compétence Politique de la ville,

Vu la délibération n°2015/194 du conseil communautaire en date du 29 juin 2015 relative à la signature du contrat de ville pour les années 2015-2020,

Vu la programmation annuelle du contrat de ville,

Vu la délibération n°CC\_2017\_119 le Conseil communautaire en date du 26 juin dernier, a voté la programmation annuelle du contrat de ville pour l'année 2017 précisant l'ensemble des dispositifs menés sur l'année 2017.

Considérant que le Dispositif de réussite éducative (DRE) est évalué à 27 410 €, dont 17 816 € sont financés par l'Etat.

Considérant que la Préfecture nous a informé que l'Etat n'a pas enregistré la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT comme porteur de projet de l'opération pour l'année 2017.

Considérant que la subvention a donc été versée par l'Etat à la Commune d'OSTRICOURT.

Que la commune d'OSTRICOURT a perçu la somme de 13 456 € car l'Etat a déduit du montant de la subvention initiale le reliquat de l'année 2016.

Qu'il convient donc d'organiser le remboursement de la subvention versée par l'Etat à la commune d'OSTRICOURT auprès de la Communauté de communes, détentrice de la compétence, soit 13 456 €.

Où l'exposé de Monsieur Le Maire,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'Unanimité (2 Absents Mme Carole RATAJCZAK et M. André MURAWSKI), Décide :

- D'autoriser Monsieur Le Maire à la signature de la convention de remboursement par la commune d'OSTRICOURT auprès de la CCPC dans le cadre du dispositif de réussite éducative,
- D'autoriser son Monsieur Le Maire à signer tout document afférant à ce dossier

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,

Rappelle que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication ou de son affichage.

Pour extrait certifié conforme



exécutoire par transmission

En préfecture le 04 AVR. 2018

Affiché le 05 AVR. 2018

Notifié le



Le Maire,

*Bruno Rusinek*  
Bruno RUSINEK